

L'an DEUX MILLE VINGT, le VINGT SEPT JUIN, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni au Centre d'Affaires Intercommunal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de JUIN.

Sont présents (25): Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Philippe RONDOT, Emmanuelle WISSANG-GIRARD, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER, Charline BARDEY, Soazig BONFILS, Florian CORDIER, Camille LIARD.

Procurations données (4):

Gérard GLEIZE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI.
Laure THIEBAUT donne pouvoir à Maud BEAUQUIER.
Christian LANIER donne pouvoir à Christelle LAMBERT.
Sandra BOUHESSANE donne pouvoir à Soazig BONFILS.

Absents non excusés: ----

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 juin 2020

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 juin 2020.

Vote du Conseil:

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

2. Convention carte avantage jeunes avec le CRIJ

Comme chaque année, le CRIJ propose à la Ville de Baume les Dames d'adhérer au dispositif de la Carte Avantages Jeunes pour la Médiathèque et pour la saison culturelle.

Dans le cadre de ce dispositif, les détenteurs de la carte peuvent s'inscrire gratuitement à la Médiathèque Jean Grosjean. La Région reverse en échange une compensation financière de 5 € par abonnement consenti aux titulaires de la carte Avantages Jeunes pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

La Ville de Baume les Dames adhère également chaque année au dispositif de la carte Avantages Jeunes pour la saison culturelle: une entrée gratuite est offerte pour un spectacle de la saison culturelle (sauf spectacle à tarif spécial et dans la limite des places disponibles) aux titulaires de la carte Avantages Jeunes pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions de partenariat avec la Région et le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) et tout document s'y rapportant.

Vote du Conseil:

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

3. Remerciements aux personnes volontaires pendant la crise de Covid 19

Lors de la période de confinement, le CCAS de la Ville de Baume les Dames a mis en place une mission d'aide aux citoyens les plus fragiles. Les personnes volontaires ont été sollicitées pour porter des courses aux personnes qui devaient rester chez elle (personnes âgées, fragiles, porteuses du virus ...), fabriquer des masques, ou encore assurer la livraison de livres de la médiathèque. Afin de remercier l'engagement de ces personnes, des bons d'achats d'une valeur de 40 € valables dans tous les commerces baumoïses leur seront remis.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir valider cette remise et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la mise en place de ces bons d'achat et à procéder au règlement des factures qui en découleront.

Madame Sylviane MARBOEUF demande si une liste est déjà établie, et Monsieur le Maire lui répond que oui.

Vote du Conseil:

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

4. Adoption du règlement du jeu « trésors cachés »

Afin de donner envie au public de partir à la découverte du patrimoine baumoïse, la Ville propose de nouveau cette année la mise en place d'un jeu-concours sans obligation d'achat au cours de l'été.

Les participants doivent, entre le lundi 6 juillet 2020 à 9h et le vendredi 28 août 2020 à 12h, réussir à situer 12 éléments du patrimoine baumoïse, dont les photos sont proposées sur un fascicule dédié disponible en mairie, à l'office de tourisme...

Ce bulletin dûment rempli sera à déposer dans l'urne installée en mairie.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort le samedi 29 août 2020 et remporteront des bons d'achat d'une valeur globale de 500 € chez tous les commerçants baumoïses:

- 1^{er} prix: 1 bon d'achat d'une valeur de 200 €.
- 2nd prix: 2 bons d'achat d'une valeur de 100 € chacun.
- 3^e prix: 2 bons d'achat d'une valeur de 50 € chacun.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le principe d'organisation et le règlement de ce jeu-concours (joint en annexe de la présente délibération) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la mise en place de ce jeu et à procéder au règlement des factures qui en découleront.

Monsieur le Maire demande si les Conseillers Municipaux peuvent jouer au jeu Trésors Cachés.

Madame Marie-Christine DURAI lui répond que non.

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

FINANCES

5. Présidence de séance

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil municipal doit procéder à la désignation du président de séance avant l'approbation du compte administratif.

Monsieur le Maire propose de confier la Présidence à Monsieur Christian BASSENNE, Adjoint aux finances, qui présente l'ensemble des comptes administratifs 2019. Il précise que toutes les écritures sont conformes à celles de la Trésorerie.

Monsieur le Maire assiste à la discussion mais quitte la salle avant chaque vote des comptes administratifs.

A l'issue des votes des comptes administratifs, Monsieur le Maire reprendra la présidence de séance.

Monsieur Christian BASSENNE, avant de présenter les comptes administratifs, tient à remercier les services pour le travail effectué.

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

6. Adoption des comptes de gestion, comptes administratifs et affectations de résultats 2019

6.1 Budget général

Compte de gestion

Le compte de gestion présente les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de façon analogue à celle du compte administratif.

A la clôture de l'exercice 2019 le compte de gestion présente :

Un résultat de fonctionnement de	775 425.21 €
Un résultat d'investissement de	- 394 943.09 €
Soit un résultat total de	380 482.12 €

Monsieur Christian BASSENNE précise que les répercussions financières de la crise sanitaire du COVID 19 seront à venir pour le budget de 2021.

Monsieur le Maire ajoute que concernant le budget 2020, il conviendra d'être extrêmement vigilant sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Monsieur Florian CORDIER intervient sur le montant des acquisitions d'immeubles.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de la SCI Saint Vincent, du Grenier des Arts, avec un reste à réaliser sur les bâtiments LEGRAND.

Monsieur Jean-Marc VUILLEMIN ajoute que c'est une bonne nouvelle pour cet excédent.

Monsieur Christian BASSENNE ajoute que cela n'est pas suffisant ; il n'y a pas suffisamment de marges de manœuvre.

Monsieur le Maire intervient sur la politique d'investissement ambitieuse de la collectivité, mais qui doit tenir compte des baisses de dotations de l'Etat et des baisses de subventions.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Baume les Dames, comme d'autres communes, a moins d'aisance financière comparé à 20 ans en arrière.

Petit rappel sur le FEADER, avec les gros retards des fonds européens. Sont concernés les aménagements du Cinéma et le Grenier des ARTS.

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

Compte administratif

Il est constaté la concordance du compte administratif avec le compte de gestion 2019

FONCTIONNEMENT

Dépenses	4 670 751.27 €
Recettes	5 446 176.48 €
<i>dont report excédent 2018</i>	372 136.44 €
Excédent	775 425.21 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	4 160 749.86 €
<i>Dont report déficit 2018</i>	981 959.79 €
Recettes	3 765 806.77 €
Déficit	- 394 943.09 €

RESTES A REALISER INVESTISSEMENT

Dépenses	1 184 709.70 €
Recettes	1 161 219.00 €
Déficit	- 23 490.70 €

BALANCE GENERALE 2019 **356 991.42 €**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Vote du Conseil :

Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 0

Affectation de résultat

Il est proposé d'affecter les résultats 2019 de la manière suivante :

- Affectation au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 418 433.79 € en couverture du déficit des investissements (394 943.09 €+23 490.70 €)

- Le solde soit 356 991.42 € (775 425.21€ – 418 433.79 €) sera repris au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

6.2 Budget annexe assainissement

Compte de gestion

Le compte de gestion présente les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de façon analogue à celle du compte administratif.

A la clôture de l'exercice 2019 le compte de gestion présente :

Un résultat de fonctionnement de	72 310.50 €
Un résultat d'investissement de	- 282 795.32 €
Soit un résultat total de	- 210 484.82 €

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

Compte administratif

Il est constaté la concordance du compte administratif avec le compte de gestion 2019

FONCTIONNEMENT

Dépenses	382 379.85 €
Recettes	454 690.35 €
<i>Dont report excédent 2018</i>	38 360.06 €
<i>Dont plus-values nettes de cession d'éléments d'actifs</i>	3 438.00 €
Excédent	72 310.50€

INVESTISSEMENT

Dépenses	701 642.16 €
<i>Dont report déficit 2018</i>	39 731.34 €
Recettes	418 846.84 €
Déficit	- 282 795.32 €

RESTES A REALISER INVESTISSEMENT

Dépenses	438 226.69 €
Recettes	720 000.00 €
Solde RAR	281 773.31 €

SOLDE D'EXECUTION SECTION D'INVESTISSEMENT **- 1 022.01 €**

BALANCE GENERALE 2019 **71 288.49 €**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Vote du Conseil :

Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 0

Affectation de résultat

Il est proposé d'affecter les résultats 2019 selon les règles d'affectation des résultats des régies SPIC suivant les articles R 2221-48 et R 2221-90 du CGCT, de la manière suivante :

- Affectation au 1064 Réserves réglementaires de la somme de 3 438.00 € (plus-values nettes de cession d'éléments d'actif)
- Reprise au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 68 872.50 € (72 310.50 € - 3 438.00 €)

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

6.3 Budget annexe eau

Compte de gestion

Le compte de gestion présente les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de façon analogue à celle du compte administratif. A la clôture de l'exercice 2019 le compte de gestion présente :

Un résultat de fonctionnement de	95 051.78 €
Un résultat d'investissement de	11 924.95 €
Soit un résultat total de	106 976.73 €

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

Compte administratif

Il est constaté la concordance du compte administratif avec le compte de gestion 2019

FONCTIONNEMENT

Dépenses	108 470.31 €
Recettes	203 522.09 €
<i>dont report excédent 2018</i>	8 338.76 €

Excédent 95 051.78 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	447 076.79 €
Recettes	459 001.74 €
<i>dont report excédent 2018</i>	22 531.78 €

Excédent 11 924.95 €

RESTES A REALISER INVESTISSEMENT

Dépenses	19 629.97 €
Recettes	0.00 €

Solde RAR - 19 629.97 €

BALANCE GENERALE 2019 87 346.76 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Vote du Conseil :

Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 0

Affectation de résultat

Il est proposé d'affecter les résultats 2019 de la manière suivante :

- Affectation au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 7 705.02 € en couverture du déficit des investissements (11 924.95 € - 19 629.97 €)
- Le solde soit 87 346.76 € (95 051.78 € - 7 705.02 €) sera repris au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

6.4 Budget annexe complexe touristique

Compte de gestion

Le compte de gestion présente les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de façon analogue à celle du compte administratif.

A la clôture de l'exercice 2019 le compte de gestion présente :

Un résultat de fonctionnement de	106 735.63 €
Un résultat d'investissement de	- 413 668.38 €
Soit un résultat total de	- 306 932.75 €

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

Compte administratif

Il est constaté la concordance du compte administratif avec le compte de gestion 2019

FONCTIONNEMENT

Dépenses	320 420.83 €
Recettes	427 156.46 €

Excédent 106 735.63 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	948 675.34 €
<i>Dont report déficit 2018</i>	<i>648 058.99 €</i>
Recettes	535 006.96 €

Déficit -413 668.38 €

RESTES A REALISER INVESTISSEMENT

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

BALANCE GENERALE 2019 - 306 932.75 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Vote du Conseil :

Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 0

Affectation de résultat

Il est proposé d'affecter les résultats 2019 de la manière suivante :

- Affectation au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 106 735.63 € en couverture partielle du déficit d'investissement

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

6.5 Budget annexe forêt

Compte de gestion

Le compte de gestion présente les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de façon analogue à celle du compte administratif.

A la clôture de l'exercice 2019 le compte de gestion présente :

Un résultat de fonctionnement de	373 982.13 €
Un résultat d'investissement de	- 52 666.97 €
Soit un résultat total de	321 315.16 €

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

Compte administratif

Il est constaté la concordance du compte administratif avec le compte de gestion 2019

FONCTIONNEMENT

Dépenses	213 501.18 €
Recettes	587 483.31 €
<i>dont report excédent 2018</i>	<i>76 898.64 €</i>

Excédent 373 982.13 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	178 454.36 €
<i>Dont report déficit 2018</i>	<i>84 063.44 €</i>
Recettes	125 787.39 €

Déficit -52 666.97 €

RESTES A REALISER INVESTISSEMENT

Dépenses	1 753.00 €
Recettes	0.00 €

Solde RAR - 1 753.00 €

BALANCE GENERALE 2019**319 562.16 €**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Vote du Conseil :**Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 0****Affectation de résultat**

Il est proposé d'affecter les résultats 2019 de la manière suivante :

- Affectation au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 54 419.97 € en couverture du déficit des investissements (52 666.97 € + 1 753.00 €)

- Le solde soit 319 562.16 € (373 982.13 € – 54 419.97 €) sera repris au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Vote du Conseil :**Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0**

Monsieur le Maire interpelle le Conseil municipal sur le budget forêt. Il faut être vigilant, avec une tendance budgétaire déficitaire avec une forêt communale qui représente la 2^{ème} forêt du département.

Monsieur Christian BASSENNE ajoute la phrase d'un technicien de l'ONF, Monsieur Alain TISSERAND : « Notre forêt communale est une forêt de production et dans 20 ans, elle sera une forêt d'ornement ».

Monsieur le Maire précise que deux dates sont à retenir sur les agendas : le 12 septembre avec une visite de la forêt communale et le 26 septembre avec l'Inauguration du « Cèdre Président » Camille LEROY.

6.6 Budget annexe chaufferie de Mi-Cour**Compte de gestion**

Le compte de gestion présente les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de façon analogue à celle du compte administratif.

A la clôture de l'exercice 2019 le compte de gestion présente :

Un résultat de fonctionnement de	10 087.18 €
Un résultat d'investissement de	- 6 682.12 €
Soit un résultat total de	3 405.06 €

Vote du Conseil :**Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0****Compte administratif**

Il est constaté la concordance du compte administratif avec le compte de gestion 2019

FONCTIONNEMENT

Dépenses	36 804.96 €
Recettes	46 892.14 €
<i>dont report excédent 2018</i>	<i>10 559.24 €</i>

Excédent 10 087.18 €**INVESTISSEMENT**

Dépenses	24 520.38 €
<i>Dont report déficit 2018</i>	<i>6 174.30 €</i>
Recettes	17 838.26 €

Déficit - 6 682.12 €**BALANCE GENERALE 2019****3 405.06 €**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Vote du Conseil :**Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 0****Affectation de résultat**

Il est proposé d'affecter les résultats 2019 de la manière suivante :

- Affectation au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 6 682.12 € en couverture du déficit d'investissement

- Le solde soit 3 405.06 € (10 087.18 € – 6 682.12 €) sera repris au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Monsieur Christian BASSENNE précise que l'ADAPEI et la Ville sont concernés par ce budget et que ce budget annexe sera transféré à la CCDB avec la propriété de Mi-cour, et qu'elle reprendra le solde de l'emprunt.

Vote du Conseil :**Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0**

6.7 Budget annexe lotissement des Côteaux

Compte de gestion

Le compte de gestion présente les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de façon analogue à celle du compte administratif.

Pour rappel, dissolution du budget par délibération du conseil municipal en date du 28/11/2019.

A la clôture de l'exercice 2019 le compte de gestion présente :

Un résultat de fonctionnement de	0.00 €
Un résultat d'investissement de	0.00 €
Soit un résultat total de	0.00 €

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

Compte administratif

Il est constaté la concordance du compte administratif avec le compte de gestion 2019.

Pour rappel, dissolution du budget par délibération du conseil municipal en date du 28/11/2019.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	36 583.25 €
<i>dont report déficit 2018</i>	<i>2 087.19 €</i>
Recettes	36 583.25 €
Solde	0.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	32 310.60 €
<i>Dont report déficit 2018</i>	<i>32 310.60 €</i>
Recettes	32 310.60 €
Solde	0.00 €

BALANCE GENERALE 2019 **0.00 €**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Monsieur Christian BASSENNE précise que c'est la dernière fois que le budget du lotissement Bois Carré passe au vote. Ce budget a en effet été clôturé.

Vote du Conseil :

Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 0

7. Fixation des taux d'imposition 2020 de la fiscalité directe locale

Le Maire propose de fixer et de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 de la façon suivante :

Taxe foncière (bâti) 8.50 %

Taxe foncière (non bâti) 35.53 %

Pour mémoire et compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, le taux communal de taxe d'habitation est gelé en 2020 à hauteur du taux de 2019, ce qui conduit la commune à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Monsieur Jean-Marc VUILLEMIN interroge sur la suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire lui répond que cela sera compensé par une aide de l'Etat.

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

8. Tarification vente de bois hors régime forestier

Il convient de fixer un tarif de vente du bois appartenant à la ville de Baume les Dames mais qui ne dépend pas du régime forestier. Ce bois provient des arbres d'alignement et d'ornement qui sont malades ou qu'il faut couper.

Il est donc proposé au conseil municipal de vendre ce bois pour 2020 au prix de :

- **5 euros HT le stère pour le bois sur pied ;**
- **10 euros HT le stère pour le bois abattu sur chantier.**

Monsieur Philippe RONDOT précise que ce tarif concerne les ventes aux particuliers, la référence est prise sur la cession d'automne 2019.

Vote du Conseil :

- **Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0**

9. Gratuité de loyers suite aux conséquences de l'épidémie de Covid-19

Afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 et afin de d'apporter son soutien aux occupants des locaux municipaux, le maire propose au conseil municipal la gratuité des loyers des mois d'avril et mai 2020.

Les locataires concernés sont ceux du Bâtiment Baume Industrie situé rue Ernest Nicolas :

- AST 25
- CHECKPOINT
- Mr BOYER Pierrick
- SQUALE INFORMATIQUE
- AGC Alliance comtoise

Pour information, le montant de la remise globale est de 5 154.60 €.

Pour mémoire, la collectivité a également renoncé aux loyers perçus par l'EPF sur la SCI Saint Vincent à hauteur de 4 451,61 €.

Monsieur le Maire rappelle la gratuité des droits de place des foires pour les mois de juillet et août 2020 et de la fête foraine.

Il rappelle également d'autres aides-subventions à venir avec la Région BFC et la Communauté de communes du Pays Baumois.

Madame Christelle LAMBERT intervient sur les actions à venir pour les commerçants qui dépendent de propriétaires privés.

Monsieur le Maire lui répond qu'une visite des commerces baumois est programmée le samedi 4 juillet afin de recueillir leurs doléances et attentes particulières.

Madame Sylviane MARBOEUF intervient sur les commerçants avec propriétaires privés. Il faudrait une intervention au niveau des charges, du chauffage avec une aide à l'investissement. Les bâtiments sont en effet parfois anciens et très mal isolés.

Monsieur Thomas VIGREUX ajoute qu'il faut repenser les services de commerce, s'ouvrir à une mobilité vers de nouvelles offres et de nouveaux services.

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

10. Subvention de fonctionnement 2020 à l'école de musique de l'harmonie de Baume les Dames

L'Ecole de Musique de l'harmonie de Baume les Dames a sollicité, comme chaque année, une subvention auprès de la Ville de Baume les Dames. Cette subvention permet de prendre part aux frais (et notamment aux salaires des professeurs) afin que les cotisations soient moins élevées et accessibles à tous. Vu le contexte actuel et le remboursement des cotisations d'avril, mai et juin aux adhérents, l'association a besoin d'un versement rapide de la subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution et le versement d'une subvention de 28 000 € à l'Ecole de Musique de l'harmonie de Baume les Dames pour 2020 (identique à 2019) et de permettre à Monsieur le Maire de signer une convention d'objectifs et de moyens avec cette association, comme l'impose le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 lorsque la subvention dépasse la somme de 23 000 €. Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget primitif 2020 de la collectivité.

Monsieur le Maire précise que cette subvention concerne l'antenne de Baume les Dames.

Monsieur Florian CORDIER intervient sur le montant élevé de la subvention et demande si cette subvention est la plus importante des subventions versées aux associations. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Madame Marie-Christine DURAI ne prend pas part au vote

Vote du Conseil :

Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 0

MARCHES PUBLICS

11. Marché de travaux de remplacement d'une centrale de traitement de l'air au gymnase Bernard Laroche

Une consultation relative au remplacement d'une CTA (Centrale de Traitement de l'Air) au gymnase Bernard Laroche a été réalisée selon une procédure adaptée.

Pour mémoire il s'agit de remplacer la CTA existante (Swegon Gold 014FRX21141) suite à un sinistre (incendie).

Fonctions à remplir : Traitement de l'air vicié et recyclage des calories

La date de retour des offres était fixée au 5 juin 2020 à 12 heures.

4 prestataires ont été consultés : EIMI / IDEX / ENGIE AXIMA / CHENE. 2 offres ont été réceptionnées : CHENE et ENGIE AXIMA.

Le seul critère est le prix.

- ENGIE AXIMA: 25 250.66 HT

- CHENE : 32 375 HT

Les 2 entreprises proposent le même matériel. La différence de prix est due à la méthodologie de mise en place qui est différente.

La commission MAPA du 23 juin propose de retenir l'entreprise ENGIE AXIMA.

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission MAPA du 23 juin et d'attribuer le marché.

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

12. Marché de travaux de réaménagement de bureaux au R+1 – Mairie

Une consultation concernant les travaux de réaménagement de bureaux au R+1 de la mairie a été réalisée selon une procédure adaptée.

La publicité a été faite sur la plateforme de dématérialisation achatpublic.com et sur le site de la Ville.

Les travaux sont répartis en 6 lots :

Lot 1 : Gros œuvre Démolitions

Lot 2 : Menuiseries intérieures

Lot 3 : Cloisons Plâtrerie Peinture Faux Plafonds

Lot 4 : Carrelage

Lot 5 : Electricité Courants forts et faibles

Lot 6 : Chauffage Ventilation

La date de retour des offres était fixée au 12 mai 2020 à 12 heures.

8 offres ont été réceptionnées ; aucune offre pour le lot 6 chauffage ventilation.

Les critères de sélection des offres sont :

- prix 60%

- valeur technique 40%

L'analyse des offres a été réalisée par le cabinet BLONDEAU INGENIERIE maitre d'œuvre de l'opération.

	ENTREPRISE	ADRESSE	montant HT		note prix / 60	note VT / 40	Note total /100
			avant négo	après négo			
LOT 1	SOGEA FC	BAUME LES DAMES	29 992.00	29 992.00	33.2	25	58.2
LOT 1	ID CONSTRUCTION	NOIDANS	17000	16 600.00	60	20	80
LOT 2	VD MENUISERIE	BAUME LES DAMES	9734.48	9 400.01	60	25	85
LOT 2	SAS NEGRO ET FILS	BAVILLIERS	12812.59	12 812.59	44.02	25	69.02
LOT 3	CIGLIA	BAUME LES DAMES	39709.9	38 177.00	60	25	85
LOT 3	LAFFOND	AUTECHAUX	49057.51	49 057.51	46.69	30	76.69
LOT 4	BFC REVETEMENTS	ECOLE VALENTIN	11668.55	11 668.55	60	20	80
LOT 5	ITESYA	AUTECHAUX	12837.93	12 837.93	60	20	80
		variante	13846.08	13 846.08			

La commission MAPA du 23 juin propose de retenir :

- LOT 1 ID CONSTRUCTION

- LOT 2 VD MENUISERIE

- LOT 3 CIGLIA

- LOT 4 BFC REVETEMENTYS

- LOT 5 ITESYA

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission MAPA et d'attribuer les marchés.

Monsieur Bruno DEBRIE interroge sur un tel écart de prix. Il semblerait souhaitable de privilégier le fait de faire travailler les entreprises locales, mais c'est difficile au vu des différences de devis.

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

13. Etude d'optimisation des espaces et des équipements sportifs communaux

Les associations sportives baumoises sont actives et sont actuellement en plein essor. Elles sont donc de plus en plus demandeuses de structures pouvant accueillir leurs activités.

Mais, malgré un nombre d'équipements sportifs communaux conséquent, la quantité de créneaux disponibles ne permet pas de répondre à toutes les demandes.

La Ville a trouvé au fur et à mesure, des solutions provisoires permettant de loger au mieux chaque association, mais ces solutions ne peuvent être pérennes.

Depuis de nombreuses années, la Ville et l'Office Intercommunal des Sports réfléchissent à la réalisation d'une extension du Gymnase de l'Europe, permettant de loger les sports individuels à proximité des gymnases et du pôle sportif.

Mais depuis, la problématique a évolué. En effet, la compétence scolaire a été transférée à la Communauté de Communes en 2016 et celle-ci a décidé de regrouper certaines écoles dans un même lieu. Lorsque les travaux seront terminés (d'ici 3 ans), la Ville disposera donc de deux bâtiments pouvant être mis à la disposition des associations : l'école maternelle de la Prairie et celle du Centre. Ces établissements ont des emplacements intéressants puisqu'ils sont situés respectivement à proximité des gymnases et au centre-ville. Ils pourraient donc, après travaux d'aménagement, accueillir la pratique de certaines activités sportives.

La commune souhaite donc savoir si ces locaux pourront répondre aux exigences et aux contraintes des pratiques sportives ou si elle devra se lancer dans la construction d'une extension annexée au gymnase principal, ou même dans une autre construction.

Une étude a été lancée. Elle comporte **quatre phases** (réparties en une tranche ferme et une tranche optionnelle) :

- D'une tranche ferme :

- **Phase 1 – Diagnostic complet**
- **Phase 2 – analyse des potentialités des locaux**
- **Phase 3 – proposition de plusieurs scénarii et étude approfondie d'un scénario retenu**

- D'une tranche optionnelle :

- **Phase 4 – Accompagnement dans la phase opérationnelle**

La durée de la tranche ferme (phases 1, 2 et 3) ne devra pas excéder 6 mois.

Une consultation a donc été réalisée selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L2123-1 et L2125-1 du Code de la Commande Publique.

La publicité a été faite sur le site de la Ville et sur la plateforme de dématérialisation achatpublic.com.

La date de réception des offres était fixée au 18 juin 2020.

Les critères de jugement des offres sont :

Valeur technique	60	Prix des prestations	40
Méthodologie et délais	30		
Qualité et compétences techniques de l'équipe dédiée	30		

3 offres ont été réceptionnées.

	MONTANT HT					
	phase 1	phase 2	phase 3	total tranche ferme TF	phase 4 tranche optionnelle TO	total TF + TO
GROUPEMENT MOUVENS / NOGA (78)	10900	5300	5900	22100	17200	39300
EBOCONSULT (25)	22320	4340	7440	34100	15190	49290
D2X (75)	10200	2400	4800	17400	18200	35600

CANDIDAT	NOTE PRIX	CV/Compétences	méthodologie	délais/15	note technique	note totale
	/40	équipe/ expérience/30	/15		/60	/100
GROUPEMENT MOUVENS / NOGA (78)	36.23	30	15	15	60	96.23
EBOCONSULT (25)	28.89	15	10	15	40	68.89
D2X (75)	40	25	15	15	55	95

La commission MAPA du 23 juin propose de retenir le groupement MOUVENS / NOGA.

Monsieur le Maire ajoute que l'occupation des deux gymnases est saturée, avec une augmentation croissante des demandes des associations sportives.

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission MAPA, d'attribuer le marché, et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

14. Avenant n°1 relatif au marché de travaux d'aménagement de la rue des Juifs et de la rue Courvoisier

Entreprise: EUROVIA

Maitre d'œuvre: JDDBE

Le présent avenant n°1 a pour objet la mise à jour du bordereau des prix unitaires par l'introduction de prix nouveaux suite à des adaptations de chantier.

➤ Les dix-huit articles ajoutés au bordereau de prix unitaire sont les suivants :

N°	Libellé	Unité	P.U. en € HT
PN.01	Modification du portillon d'accès au laboratoire, comprenant la dépose du portillon, la réduction de la hauteur, la mise en place de deux nouveaux pivots en partie basse, la mise en peinture et la repose.	ft	500,00
PN.02	Modification de regard diamètre 1000mm existant, comprenant la démolition avec soin de la réhausse existante et l'évacuation en décharge, la fourniture, la pose et le scellement d'une dalle de réduction en béton préfabriqué de 15cm d'épaisseur.	u	375,00
PN.03	Terrassement par camion aspiratrice d'un trou de dimension 0,80x0,80x1,10m, y compris évacuation des déblais en décharge agréée.	ft	750,00
PN.04	Fourniture et mise en œuvre de matériaux drainants type calcaire 20/40 sur une épaisseur de 40cm.	ft	250,00
PN.05	Raccordement du fond du caisson sur le réseau d'eaux pluviales situé à une longueur de 2m, y compris piquage dans le collecteur existant	ft	450,00
PN.06	Montage et pose du caisson à la cote altimétrique du projet	ft	150,00
PN.07	Fourniture et mise en œuvre manuelle de sable 0/4 sur une épaisseur de 30cm	ft	200,00
PN.08	Fourniture et mise en œuvre manuelle de béton sur une épaisseur de 40cm	ft	350,00
PN.09	Terrassement de la canalisation d'eaux usées existante par camion aspiratrice, sur une longueur de 20ml, y compris évacuation des déblais en décharge agréée.	ft	950,00
PN.10	Curage de la canalisation d'eaux usées existante sur une longueur de 20ml	ft	650,00
PN.11	Dépose de la canalisation existante et évacuation en décharge agréée	ml	10,00
PN.12	Fourniture et pose de pièces spécifiques pour réparation de la canalisation d'eaux usées.	ft	250,00
PN.13	Piquage de la canalisation dans le regard existant	u	200,00
PN.14	Nettoyage des pavés existants au nettoyeur haute pression	m ²	5,50
PN.15	Création de siphon anti-odeur sur regard à grille, comprenant la fourniture et pose d'un té de diamètre 160mm avec un bouchon et d'une réduction de 200/160mm	u	185,00
PN.16	Réalisation de joints sur blocs marche existants, y compris préparation du support	ml	4,00
PN.17	Réglage en GNT 0/20 de la chaussée au niveau fini	m ²	4,00
PN.18	Fourniture et mise en œuvre d'un enduit bicouche	m ²	7,50

⇒ Les travaux supplémentaires et modificatifs découlent des demandes du maître d'ouvrage pour les points suivants :

- A la demande du maître d'ouvrage, les blocs marches existants le long du cinéma n'ont pas été remplacés, mais ont été conservés.

Le coût de ces prestations en moins-value s'élève à - 4 625,00 € H.T.

- A la demande du maître d'ouvrage, les bordures T3 en granit initialement prévues au projet ont été remplacées par des bordures T2 en béton.

Le coût de ces prestations en moins-value s'élève à - 5 810,00 € H.T.

Le coût de ces prestations en plus-value s'élève à + 2 490,00 € H.T.

- Il a été demandé à l'entreprise de modifier la partie inférieure du portillon d'accès au laboratoire situé rue des Juifs afin de permettre le raccordement de l'allée piétonne avec la chaussée existante. Ces prestations nécessitent d'ajouter un prix nouveau au bordereau des prix unitaires : PN.01.

Le coût de ces prestations en plus-value s'élève à + 500,00 € H.T.

- Il a été constaté lors de la réalisation des travaux, que la partie supérieure des 3 regards diamètre 1000mm existants, rue des Juifs (vers le cinéma), était fortement dégradée. Il a donc été demandé à l'entreprise de rénover la partie supérieure de ces 3 regards, comprenant le remplacement de la dalle de réduction. Ces prestations nécessitent d'ajouter un prix nouveau au bordereau des prix unitaires : PN.02.

Le coût de ces prestations en plus-value s'élève à + 1 125,00 € H.T.

- Il a été demandé à l'entreprise de réaliser la pose du caisson de la borne amovible prévue rue des Juifs vers le cinéma. Ces prestations nécessitent d'ajouter six prix nouveaux au bordereau des prix unitaires : PN.03 à PN.08.

Le coût de ces prestations en plus-value s'élève à + 2 150,00 € H.T.

- Il a été demandé à l'entreprise de réparer la canalisation qui est cassée sur le réseau d'eaux usées situé rue Courvoisier devant le bureau de tabac. Ces prestations nécessitent d'ajouter cinq prix nouveaux au bordereau des prix unitaires : PN.09 à PN.13.

Le coût de ces prestations en plus-value s'élève à + 3 506,00 € H.T.

- Il a été demandé à l'entreprise de nettoyer au nettoyeur haute-pressure, les surfaces en pavés existantes situées aux deux extrémités de la rue des Juifs ainsi que devant le cinéma. Ces prestations nécessitent d'ajouter un prix nouveau au bordereau des prix unitaires : PN.14

Le coût de ces prestations en plus-value s'élève à + 517,00 € H.T.

- Il a été demandé à l'entreprise de créer un siphon anti-odeur sur les trois regards à grille de la rue Courvoisier qui seront raccordés au réseau unitaire. Ces prestations nécessitent d'ajouter un prix nouveau au bordereau des prix unitaires : PN.15

Le coût de ces prestations en plus-value s'élève à + 555,00 € H.T.

- Il a été demandé à l'entreprise de rénover les joints des blocs marche existants rue des Juifs, devant le cinéma. Cette prestation nécessite d'ajouter un prix nouveau au bordereau des prix unitaires : PN.16

Le coût de cette prestation en plus-value s'élève à + 400,00 € H.T.

- Il a été demandé à l'entreprise de réaliser un enduit bicouche au niveau du carrefour entre la rue Courvoisier et la rue des Lombards. Ces prestations nécessitent d'ajouter deux prix nouveaux au bordereau des prix unitaires : PN.17 et PN.18

Le coût de ces prestations en plus-value s'élève à + 1 242,00 € H.T.

Pour mémoire : montant initial du marché : 189 795,90 €

Montant des travaux supplémentaires : 2 050.00 H.T. / 1.08%

La commission MAPA du 23 juin a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission MAPA.

Monsieur Julien BOILLLOT précise que la voirie vers le Laboratoire BANDEL est en attente, car une conduite de gaz pose problème, avec un coût supplémentaire à venir.

Monsieur Philippe RONDOT demande si un coût supplémentaire a été impacté à la collectivité compte tenu de l'adaptation des chantiers des entreprises du fait de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire lui répond par la négative en précisant qu'en contrepartie la ville n'a également appliqué aucune pénalité de retard de chantier aux entreprises.

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

15. Avenant n°1 relatif au marché de travaux de limitation des rejets sur le milieu récepteur

Entreprise: SOGEA FRANCHE COMTE

Maitre d'œuvre: NALDEO

Le présent avenant n°1 d'un montant de 17 732.07 € HT a pour objet des adaptations de chantier.

Le présent avenant est constitué de 6 devis pour travaux supplémentaires :

Travaux supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage :

- Devis A20-AJO-009 : modification du mode de fonctionnement du poste sablière : 2 473,20 € H.T.

Au lieu d'être commandée sur poire, les pompes le seront sur sonde piézométrique en priorité et sur poires en secours.

Le fonctionnement par relayage aujourd'hui n'a aucune compatibilité avec le futur automate du bassin. La modification passera par l'asservissement des pompes à la sonde analogique du poste via l'automate de télégestion (sofrel), qui lui est compatible avec les futurs équipements du bassin.

Travaux supplémentaires liés à des imprévus de chantier :

- Devis A20-AJO-041 : Reprise d'un réseau assainissement en PVC DN250 : 3 430,90 € H.T.

La position du réseau EU existant raccordé sur le réseau EP devait être déposée pour le raccorder sur le réseau EU. Toutefois, en raison d'une pose en sous profondeur, ce dernier a dû être déposé sur un linéaire supplémentaire afin d'approfondir son fil d'eau et de pouvoir réaliser un déversoir d'orage depuis l'unitaire à un fil d'eau plus élevé.

- Devis A20-AJO-042 : Réparation du réseau AEP en mauvais état : 3 248,10 € H.T.
Dans la zone des travaux du raccordement cité précédemment, un réseau d'eau potable se situe à proximité. Ce réseau AEP présentait de nombreuses réparations sur quelques mètres linéaires. Il a de nouveau cédé sans être touché, mais uniquement par les travaux à proximité. Il a été renouvelé sur un tronçon.
- Devis A20-AJO-046 : Terrassement en terrain rocheux : 7 710,12 € H.T.
Lors de la réponse à l'offre aucune étude géotechnique n'a été jointe pour informer de la présence de roche dure, celle-ci n'a donc pas été estimée dans l'offre.

- Devis A20-AJO-047 : Réfection enrobé supplémentaire : 3 569,15 € H.T.
La pose du réseau unitaire en prolongement du réseau EU existant a provoqué des instabilités de fouilles, provoquant des effondrements de l'enrobé en place. Il a donc été nécessaire de remblayer au droit de la fouille du réseau existant et de reprendre l'enrobé de la voirie.

Travaux en moins liés à des adaptations de chantier en lien avec le futur bassin d'orage :

- Moins-value sur les travaux du DO Gendarmerie : - 2699,40 € H.T.
Les travaux prévus sur le DO gendarmerie ont été réduits compte tenu de sa disparition à court terme avec les travaux du bassin tampon.

Montant initial du marché : 182 189,00 HT
Avenant n°1 : 17 732,07 € HT
Nouveau montant du marché : 199 921,07 € HT
Soit une augmentation de 9,733% du montant du marché.

La commission MAPA du 23 juin a émis un avis favorable.

Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission MAPA.

Vote du Conseil :

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

16. Avenant n°2 relatif à l'accord cadre à bons de commande pour des travaux divers de voirie

Entreprise: SOGEA FRANCHE COMTE / CLIMENT TP.

Le présent avenant n°2 a pour objet la mise à jour du bordereau des prix unitaires par l'introduction de prix nouveaux suite à des adaptations de chantier.

- Les articles ajoutés au bordereau de prix unitaire sont les suivants :

N°	Libellé	Unité	P.U. en € HT
PN.01	Shuntage de la fosse septique située sous l'escalier + démolition de l'escalier, remplissage de la fosse et réfection de la dalle béton	Ens	2395,00
PN.02	Vidange de la fosse septique	u	450,00
PN.03	Clapet antiretour PVC diam 160	u	180,00

La commission MAPA du 23 juin a émis un avis favorable.

Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission MAPA.

Vote du Conseil :

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

17. Avenant n°4 relatif au marché d'exploitation des installations de génie climatique

La Ville a signé le 25 avril 2018 un marché d'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux avec la société IDEX pour un montant forfaitaire annuel de 21 078,00 € HT/an.

Le présent avenant n°4 a pour objet la sortie du site Cinéma à compter du 1^{er} janvier 2020 pour un montant de 1 444,00 € HT/an. (Pour mémoire avenants 1,2 et 3 : rattachement des sites du Centre Technique Municipal CTM CHEVRIERS, du Cinéma, du site Grenier des Arts, du site Espace Forme et sortie du site Centre Barbier).

La commission MAPA du 23 juin a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission MAPA du 23 juin.

Vote du Conseil :

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

AMENAGEMENT URBANISME CADRE DU VIE

18. Adoption du plan de financement relatif aux travaux de création d'un bassin d'orage

Le bureau NALDEO a transmis le PROJET de l'opération « Création d'un bassin d'orage de 1800 m³ et ouvrages associés » :

- Secteur Jouffroy d'Abbans: création d'un bassin hydraulique enterré de 1800 m³ permettant le stockage, le refoulement à la STEP des eaux usées et des premiers débits du réseau unitaire par temps de pluie. Le stockage sera enterré.
- Poste de refoulement PR Cour : le poste permettra de reprendre une partie des effluents du secteur Cour pour les renvoyer sur le futur bassin d'orage. Il sera implanté au droit d'un bâtiment qui sera déconstruit préalablement.
- Réseaux d'assainissement :
 - Collecteur unitaire de la rue de la prairie : T1800
 - Collecteurs unitaires de la Promenade du Breuil : DN600 et DN250
 - Canalisation unitaire de l'Avenue des Docteurs Butterlin : DN400
 - Raccordements du secteur Cour sur le PR : 3 * DN400
 - Refoulement du secteur Cour : DN60
 - Restitution des eaux du bassin d'orage au réseau d'assainissement collectif par refoulement
 - Dévoiement et prolongation du réseau de refoulement du PR Camping avant déconstruction du PR Jouffroy d'Abbans

L'enveloppe estimative des travaux en € H.T. est la suivante :

	Secteurs				Total
	Promenade du Breuil	Rue du Moulin	Rue du Dr Damotte	Raccordement rue des Drs Butterlin	
Réseaux	462 000,00 €	178 040,00 €	229 000,00 €	357 000,00 €	1 226 040,00 €
Démolition du PR Jouffroy d'Abbans	8 000,00 €				8 000,00 €
Modifications DO Jouffroy d'Abbans	3 000,00 €				3 000,00 €
Bassin d'orage de 1800 m ³ et modification des réseaux à proximité	3 330 000,00 €				3 330 000,00 €
Modifications sur le DO Gendarmerie	4 000,00 €				4 000,00 €
Création d'un DO au point K				8 000,00 €	8 000,00 €
Création du PR Cour		195 000,00 €			195 000,00 €
DO rue du Cavalier Riche à modifier			5 000,00 €		5 000,00 €
DO rue du Dr Damotte à modifier			5 000,00 €		5 000,00 €
DO2 Lavoir à modifier (regard avec vanne murale sur le départ EU + DO avec vanne murale sur la surverse EP)		20 000,00 €			20 000,00 €
DO rue de l'Abattoir à modifier		5 000,00 €			5 000,00 €
Total travaux hors aléas	3 807 000,00 €	398 040,00 €	239 000,00 €	365 000,00 €	4 809 040,00 €
Aléas 10 %	380 700,00 €	39 804,00 €	23 900,00 €	36 500,00 €	480 904,00 €
Total travaux avec aléas	4 187 700,00 €	437 844,00 €	262 900,00 €	401 500,00 €	5 289 944,00 €
Etudes connexes et maîtrise d'oeuvre 5 %	209 385,00 €	21 892,20 €	13 145,00 €	20 075,00 €	264 497,20 €
Total opération	4 397 085,00 €	459 736,20 €	276 045,00 €	421 575,00 €	5 554 441,20 €

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les points suivants :

- L'adoption du projet de travaux d'assainissement pour un montant global de 5 289 944,00 € H.T.,
- L'adoption de l'opération pour un montant global de 5 554 441,20 € H.T.,
- De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau (et du département) pour la réalisation de cette opération.
- De réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),
- De mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- D'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle,
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.
- De demander l'autorisation pour un démarrage anticipé des travaux (même si les travaux ne débiteront que lorsque l'accord de subvention sera formellement obtenu).

Monsieur le Maire termine sur ce point avec le coût financier très important de cette opération.

Monsieur Florian CORDIER demande si des travaux de voirie seront à prévoir.

Monsieur Julien BOILLLOT lui répond à minima, pas de programme d'aménagement prévu.

Vote du Conseil :

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

19. Autorisation de dépôt d'un dossier « Loi sur l'eau »

La commune de Baume Les Dames envisage l'opération suivante sur son territoire :

- Secteur Jouffroy d'Abbans : création d'un bassin hydraulique enterré de 1800 m³ permettant le stockage, le refoulement à la STEP des eaux usées et des premiers débits du réseau unitaire par temps de pluie. Le stockage sera enterré.
- Poste de refoulement PR Cour : le poste permettra de reprendre une partie des effluents du secteur Cour pour les renvoyer sur le futur bassin d'orage. Il sera implanté au droit d'un bâtiment qui sera déconstruit préalablement.
- Réseaux d'assainissement :
 - Collecteur unitaire de la rue de la prairie : T1800
 - Collecteurs unitaires de la Promenade du Breuil : DN600 et DN250
 - Canalisation unitaire de l'Avenue des Docteurs Butterlin : DN400
 - Raccordements du secteur Cour sur le PR : 3 * DN400
 - Refoulement du secteur Cour : DN60
 - Restitution des eaux du bassin d'orage au réseau d'assainissement collectif par refoulement
 - Dévoiement et prolongation du réseau de refoulement du PR Camping avant déconstruction du PR Jouffroy d'Abbans

De par la nature de l'opération, le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau. Le Bureau d'études NALDEO a été mandaté pour réaliser le dossier réglementaire d'incidences du projet sur les milieux aquatiques. Son contenu a été présenté aux membres du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de valider le projet d'assainissement et de décider de déposer le dossier Loi sur l'eau de cette opération auprès du guichet unique de la Police de l'eau pour instruction au titre du code l'environnement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Vote du Conseil :

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

20. Adoption du plan de financement relatif aux travaux de réhabilitation du local sis au 10 grande rue

La Trésorerie de Baume les Dames est actuellement située au 12 esplanade Breuil à Baume les Dames. Dans un contexte de maintien et de développement du service public, la commune souhaite implanter la Trésorerie dans les locaux dont elle est propriétaire, situés en centre-ville de Baume les Dames au 10 Grande Rue. Afin de réaliser ce projet, des travaux de réhabilitation sont nécessaires. Un bureau d'étude a été retenu afin de réaliser des plans d'aménagement, chiffrer les travaux et déposer un permis de construire. En effet, la surface des travaux étant supérieure à 150m² et le bâtiment étant situé aux abords d'un monument historique, le recours à un architecte s'avère obligatoire. Par la suite, des entreprises seront consultées pour réaliser les travaux.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes	Montant HT prévisionnel
Étude de MOE	17 000 €	Département - C@p 25 (15%)	34 050 €
Travaux	210 000 €	Etat (DETR 2020)	39 872 €
		Commune	153 078 €
Total général	227 000 €		227 000 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

*** d'approuver l'opération et son plan de financement ;**

*** d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers ;**

*** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'autorisation pour un démarrage anticipé des travaux auprès des différents partenaires financiers.**

Monsieur Jean-Claude MAURICE intervient sur ce point, en précisant qu'un loyer annuel de l'ordre de 15 000 € sera versé par la Trésorerie à la Ville et précise que la Trésorerie compte 9 postes de travail et que 135 communes sont rattachées à la trésorerie de Baume les Dames.

Vote du Conseil :

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

21. Adoption du plan de financement relatif à la réalisation d'une étude de stratégie commerciale

Dans le cadre de l'axe « favoriser un développement commercial durable » de l'Opération de Revitalisation de Territoires, la Commune se positionne comme facilitateur pour redonner de l'attractivité commerciale au centre-ville. Afin de comprendre les raisons de la dévitalisation en centre-ville et connaître les potentiels de développement de ce quartier, une étude de stratégie commerciale pourrait être réalisée par un prestataire. Cette étude pourrait se décomposer en plusieurs étapes :

Etape 1 : un état des lieux réalisé via des entretiens avec les commerçants et une enquête consommateur sur Baume les Dames afin d'analyser :

- * L'offre commerciale en centre-ville
- * La demande en centre-ville
- * L'aire d'influence du centre-ville

Etape 2 : cette analyse permettra au prestataire de mettre en évidence les atouts et inconvénients du tissu commercial du centre-ville et de quantifier le potentiel commercial par type d'activité ainsi que les limites de l'extension de l'appareil commercial.

Etape 3 : A partir des données des phases 1 et 2, le prestataire devra réaliser toutes les étapes nécessaires d'une étude de marché afin que la Commune puisse décider de la viabilité d'implanter une offre de restauration haute gamme dans le centre-ville de Baume les Dames.

Pour la Ville, cette étude sera un outil d'aide à la décision ayant pour objectif de développer le commerce de manière équilibrée entre les quartiers au sein de la Commune.

Cet outil aura vocation à servir les objectifs de plusieurs cibles :

- **les commerçants et artisans du centre-ville** afin de leur fournir des pistes concrètes pour renforcer, pérenniser et développer leur activité (par exemple faire monter en gamme leur offre de produits, diversifier leur activité, changer de locaux pour cause d'inadaptation à leur activité etc.) ;

- **les porteurs de projets** qui souhaitent implanter leur activité dans le centre de Baume les Dames afin de les aiguiller dans leur choix d'implantation et d'activité lorsqu'ils sollicitent la Ville ;

- **la Ville :**

- * dans le cadre d'un projet de lancement d'une boutique à l'essai. Il est impératif que la collectivité puisse se reposer sur des données concrètes pour estimer la viabilité d'un projet en amont ;

- * dans le cadre du portage d'un projet de restauration haute gamme en centre-ville ;

- * dans le cadre de la révision de son PLU pour fournir des données au prestataire lors de la conception des Orientations d'Aménagement et de Programmation pouvant potentiellement comporter des modalités sur le commerce.

Calendrier :

Il paraît essentiel de lancer cette étude au bon moment, à savoir lorsque la situation de crise sanitaire se sera stabilisée afin d'avoir un état des lieux en phase avec la réalité post-confinement.

Le calendrier prévisionnel ci-dessous est donc proposé à titre indicatif :

Préparation du cahier des charges	Mai 2020
Passage en CM	Juin 2020
Consultation	Juillet 2020
Lancement étude	Septembre 2020
Rendu étude	Fin 2020

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	HT	Recettes	Montant HT prévisionnel
Étude	40 000.00 €	Région (AMI centre-bourg) 40%	16 000.00 €
		Commune	24 000.00 €
Total général	40 000.00 €		40 000.00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- * **d'approuver le lancement de l'étude ainsi que son plan de financement.**

- * **d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers ;**

- * **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'autorisation pour un démarrage anticipé de l'étude auprès des différents partenaires financiers.**

Vote du Conseil :

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

22. Adoption du plan de financement relatif à la réalisation d'une étude diagnostic préalable aux travaux de rénovation et de sécurisation de l'église Saint Martin

Suite à une visite de la Conservation Régionale des Monuments Historiques sur l'Eglise Saint Martin, des dégradations ont pu être identifiées et nécessitent des travaux pour la mise en sécurisation du site :

- Les corniches en pierre de l'église, notamment au niveau des chapelles latérales sud et nord du massif occidental, sont très dégradées ; certaines sont lacunaires et d'autres sont fragmentées et menacent de chuter. Leur traitement devra être réalisé en conservation maximale ; un plan de calepinage des pierres à remplacer devra être fourni.

- Trois des contreforts côté sud sont en mauvais état : leur couverture en pierre est altérée engendrant des infiltrations dans les maçonneries, ce qui a provoqué le gel de certaines pierres.

- La couverture en tuiles plates (12 mm d'épaisseur) relativement récente a gelé et se délite avec un risque d'infiltrations, c'est particulièrement visible sur le versant sud de la nef et sur le bas-côté sud soumis davantage aux chocs thermiques gel-dégel. La couverture en tuile plate du versant nord de la nef et celle en bas-côté nord sont recouvertes de mousse.

- La charpente de la nef est en bon état général apparent ; toutefois, il est à noter une forte dégradation d'un arbalétrier au niveau de l'arêtier sud-est du fait d'infiltrations. L'arbalétrier en question a été renforcé par une contrefiche en bois, il devra être repris par une greffe de même section et de même essence ; de même, deux contrefiches en bois soutiennent une panne ventrière depuis un demi-entrait au niveau d'un des arêtiers du chœur.

- Le *skydome* permettant l'accès à la terrasse en béton au sommet du clocher est en mauvais état, ce qui engendre des infiltrations.

- La restauration de la porte d'entrée de l'église Saint-Martin, actuellement renforcée par un tendeur.

- L'installation électrique n'est-elle pas aux normes, au moins dans une partie de l'édifice : une remise aux normes est à envisager pour éviter tout risque de dommage.
- Une vérification générale des fixations des grands tableaux, protégés Monuments Historiques au titre des objets mobiliers, situés sur le mur de la nef est à prévoir ; en effet une des fixations d'un des tableaux côté sud (2^e travée côté clocher) a cédé, créant un risque de chute.

L'église étant un monument historique inscrit, le recours à un architecte est nécessaire pour réaliser un dépôt de permis de construire avant tout travaux. Une étude de diagnostic doit donc être lancée auprès d'un cabinet d'architecte afin de définir les travaux urgents destinés à sécuriser le bâtiment et les travaux pouvant être réalisés sur le plus long terme visant à conserver le bâtiment.

Durant l'étude, l'architecte devra identifier les travaux à mesure conservatoire essentiels et urgents qui pourront être réalisés rapidement.

L'étude permettra de définir la nature et le montant des travaux à réaliser.

Au regard de ces éléments, le planning et le plan de financement ont été revus depuis la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2018 (G29/2018).

Planning :

Consultation architecte	Aout 2020
Réalisation étude -diagnostic-dépôt permis de construire	Novembre 2020 -Février 2021 3 mois d'étude dont 1 mois pour étudier les travaux à mesure conservatoire (travaux urgents)
Travaux à mesure conservatoire (travaux urgents)	A partir de décembre 2020
Instruction Permis de construire MH inscrit	Février 2020 – Mai 2021 (4 mois)
Consultation entreprises	Juin 2021
Travaux par tranches	Septembre 2021 à 2023

Les demandes de subventions auprès de la DRAC sont à effectuer selon ce calendrier :

1 ^{ère} demande avant signature du contrat de la mission étude par un architecte
2 ^{ème} demande après arrêté accordant le PC pour les travaux et les missions de MOE de suivi et réception de travaux

Plan de financement prévisionnel de la phase étude :

Dépenses	HT	Recettes	Montant HT prévisionnel
Etude de diagnostic – projet de restauration par un bureau d'étude-architecte	15 000.00 €	DRAC (étude : 30%)	4 500.00 €
		Autofinancement	10 500.00 €
Total	15 000.00 €	Total	15 000.00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la présente opération et son plan de financement ;
- d'autoriser la consultation d'un architecte pour la réalisation de l'étude ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'autorisation pour un démarrage anticipé de l'étude auprès des différents partenaires financiers.

Monsieur Philippe RONDOT demande de rendre accessible au public la terrasse du clocher.

Monsieur le Maire lui répond que cela semble compliqué au vu de la dangerosité du lieu.

Les Elus évoquent aussi le risque de chutes de pierres, avec éventuellement un arrêté à prendre pour suspendre les places de stationnement.

Vote du Conseil :

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

23. Opération vitrophanie

Dans le cadre de l'axe « favoriser un développement commercial durable » de l'Opération de Revitalisation de Territoires, la Commune se positionne comme facilitateur pour redonner de l'attractivité commerciale au centre-ville.

L'opération vitrophanie a plusieurs objectifs :

- * donner une meilleure image au centre-ville pour attirer de nouveaux porteurs de projets/commerçants et améliorer sa perception pour les résidents, les professionnels, les touristes et les chalands et pour ses habitants.
- * créer une ambiance reflétant le caractère de Baume les Dames
- * donner des informations, communiquer : le sujet est à définir
- * mettre en coordination avec l'Opération Art en Vitrine

Proposition de calendrier :

<u>Etudier l'opération vitrophanie :</u> Définir les vitrines stratégiques Donner un ordre de prix de l'opération	Mars-Avril 2020
Proposer l'opération en conseil municipal Réflexion sur la thématique et le contenu de la vitrophanie	Juin 2020 Juin 2020
<u>Accord propriétaires et accompagnement pour dépôt déclaration préalable</u>	Juillet-Aout 2020
Production et pose de la vitrophanie par un prestataire (pose recommandée en été)	Septembre- Octobre 2020

Repérage des vitrines stratégiques :

- * 6 Grande Rue : positionnement sur linéaire commercial
- * 16 rue des Lombards : très visible en remontant la rue des Armuriers
- * 18 rue Bougeot : très visible en remontant la rue Brelet
- * 7 rue Bougeot : positionnement sur linéaire commercial
- * 9 rue Bougeot : positionnement sur linéaire commercial
- * 27 rue Bougeot : positionnement sur linéaire commercial
- * 21 rue Bougeot : positionnement sur linéaire commercial et très visible en remontant la rue Bougeot
- * 2 place de Gaulle : positionnement stratégique sur la place et visible depuis la maison à tourelle
- * 15 place de la Loi : visible depuis la maison à tourelle

Neuf vitrines sont proposées afin d'en avoir un nombre suffisant si certains propriétaires refusent de participer à l'opération.

Création de la vitrophanie :

Le service communication proposera le thème et le design de la vitrophanie.

Un prestataire réalisera et posera la création.

Coût :

Entre 30 et 80euros/m² selon le type de vitrophanie, la quantité, la technicité, le graphisme.

La totalité des surfaces repérées représentent environ 90m².

Autorisation d'urbanisme :

La vitrophanie collée à l'extérieure (vitrophanie adhésif opaque et micro-perforée) est considérée comme enseigne donc un dépôt de déclaration préalable est nécessaire. Un accompagnement des propriétaires pour constitution de leur dossier pourra être réalisé par le service urbanisme. L'ABF a été informé en amont de l'opération.

Accord des propriétaires :

Une convention pourra être passée avec les propriétaires concernés après négociation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération vitrophanie
- d'autoriser les services à mener les actions nécessaires au bon déroulement de l'opération
- d'autoriser les services à contacter les propriétaires concernés

Madame Sylviane MARBOEUF précise que la vitrophanie concernera les vitrines non occupées aujourd'hui.

Vote du Conseil :

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

24. Adoption du plan de financement relatif à la réfection de 2 courts de tennis

La Ville de Baume les Dames possède deux terrains de tennis plein air, dont la dernière rénovation date de 1997. Très utilisés jusqu'au milieu des années 2000, ils sont maintenant quasiment impraticables du fait de l'usure importante des revêtements. La Ville a déjà sollicité des entreprises afin de faire chiffrer le coût de cette opération : celle-ci s'élèverait à 37.438€ HT.

Pour obtenir des aides, la Ville a sollicité auprès de la Préfecture du Doubs, une subvention via la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement serait donc le suivant :

Dépenses		Recettes	
Installation de chantier	2 430,00 € HT	Etat (DETR)	13 103,00 € HT
Perçage du revêtement existant	900,00 € HT	Autofinancement	24 335,00 € HT
Couche drainante sur 0.05m (1296m ²)	6 480,00 € HT		
Création d'une structure alvéolaire OD dalle en béton poreux monolithe – épaisseur 9cm (1296m ²)	23 328,00 € HT		

Peinture élastomère pulvérisée en deux couches croisées	3 240,00 € HT		
Traçage des lignes de jeu	700,00 € HT		
Fourniture et mise en place d'un filet de jeu sur chaque terrain	360,00 € HT		
TOTAL	37 438,00 € HT	TOTAL	37.438,00 € HT

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- * **d'approuver le lancement de cette opération ainsi que son plan de financement.**
- * **d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers ;**
- * **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'autorisation pour un démarrage anticipé des travaux auprès des différents partenaires financiers.**

Madame Maud BEAUQUIER interroge si un financement est prévu de la part du Club de Tennis.

Monsieur le Maire lui répond que le club ne participe pas à cette rénovation, mais il pourra contribuer à l'achat de matériel.

Vote du Conseil :

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

INFORMATIONS

La séance est levée à 12h25.
